RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04035
Numéro SIREN : 824 296 990
Nom ou dénomination : CATIMINI

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2021 sous le numéro de dépôt 14614

2021 SOMMAIRE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CATIMINI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 162 Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 4 2 9 6 9 9 0 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH 292 885	AI	292 885	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ 1 040 000	AK	1 040 000	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT 39 202	AU	39 202	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ 1 372 087	BK	1 372 087	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT 240 618	BU	240 618	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV 1 747 718	BW	1 747 718	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 128 624	BY	128 624	
		Autres créances (3)	BZ 5 726 493	CA	5 726 493	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF 268 068	CG	268 068	591
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH 155 219	CI	155 219	
		TOTAL (III)	CJ 8 266 742	CK	8 266 742	591
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 9 638 829	1A	9 638 829	591

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

COPIE CERTIFIEE CONFORME

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 011)	(3 035)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(581 918)	(1 976)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 413 070	(11)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	321 056	
	Provisions pour charges	DQ	836 394	
	TOTAL (III)	DR	1 157 450	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 174 696	603
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 089 636	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 802 976	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 068 309	603
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 638 829	591

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 068 309	603
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 250 475	FB	2 851	FC	1 253 326	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	43 185	FH	287	FI	43 472	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 293 660	FK	3 138	FL	1 296 799	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 681	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 299 480	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	311 744	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(234 224)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	222	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	700 626	1 777
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 888	198
	Salaires et traitements*					FY	570 636	
	Charges sociales (10)					FZ	157 336	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	321 056	
	Autres charges (12)					GE	5 050	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 859 337	1 976
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(559 856)	(1 976)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	31	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1 411	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 442	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 503	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	23 503	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 061)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(581 918)	(1 976)

COPIE CERTIFIEE CONFORME

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 300 923	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 882 841	1 976
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(581 918)	(1 976)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	23 206	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	2 681	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 600	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9	obligatoires	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

Exercice N	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evènements post-clôture	3
2	Principes, règles et méthodes comptables	4
3	Informations relatives au bilan	5
3.1	ACTIF	5
3.1.1	Tableau des immobilisations	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Immobilisations incorporelles	5
3.1.4	Immobilisations corporelles	6
3.1.5	Immobilisations financières	7
3.1.6	Prêts et avances consentis par Catimini aux filiales non remboursés	7
3.1.7	Caution et Aval	7
3.1.8	Dividendes	7
3.1.9	Stocks	7
3.1.10	Créances	8
3.1.11	Valeurs mobilières et disponibilités	8
3.1.12	Comptes de régularisation	9
3.1.13	Créances et dettes en devises, écarts de conversion	9
3.2	PASSIF	10
3.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.2.2	Capital	10
3.2.3	Provisions pour risques et charges	11
3.2.4	Dettes financières	11
3.2.5	Autres dettes	12
3.2.6	Comptes de régularisation	12
4	Informations relatives au compte de résultat	13
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	13
4.2	Résultat financier	13
4.3	Résultat exceptionnel	13
4.4	Autres informations sur le compte de résultat	14
4.4.1	Transfert de charges	14
4.4.2	Impôt sur les bénéfices	14
5	Autres informations	15
5.1	Engagements financiers	15
5.1.1	Autres engagements	15
5.2	Effectif moyen	15
5.3	Engagement formation au titre du CPF	15
5.4	Rémunération des dirigeants	15

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- Comparabilité des états financiers : Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 24 Novembre 2020

Par un jugement en date du 24 Novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la reprise de l'activité de la marque Catimini par le Groupe ID Valeurs.
Cette reprise d'activité a concerné 53 magasins en propre et 19 affiliés.

La société a démarré son exploitation à compter du 24 Novembre 2020.

- Changement de dénomination sociale

Suite au jugement du 24 Novembre, l'activité de la Marque CATIMINI a été logée au sein de la société ID PROJECT 5 nouvellement dénommée CATIMINI SAS.

- Augmentation du capital - Décision du 21/12/2020

Par décision de l'associé unique en date du 21/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 995 000 euros par l'émission de 499 500 nouvelles actions de valeur nominale 10 euros.

- Pandémie de Covid-19

L'exercice 2020, a été fortement impacté par la pandémie de Covid-19. Les mesures de fermetures administratives ont entraîné des arrêts de services et autres conséquences d'exploitation, dans tous les secteurs d'activités du Groupe.

Pour faire face à cette situation et afin de limiter les effets économiques de l'incapacité temporaire d'exploiter, les différentes sociétés du Groupe ont eu recours aux différents dispositifs de chômage partiel et autres formes de soutien des différents Etats dans lesquels elles sont implantées.

Grâce à sa réactivité pour adapter ses volumes d'approvisionnement en marchandises, à la montée en puissance du commerce numérique et aux négociations menées avec les bailleurs, le Groupe est parvenu à limiter la dégradation de son endettement tout en réalisant les investissements nécessaires à sa transformation numérique.

La société ID Valeurs, holding animatrice et financière du Groupe a, dans ce cadre et dès le premier semestre, sollicité et obtenu le soutien de ses partenaires financiers qui lui ont accordé des financements additionnels, notamment dans le cadre d'un PGE de 120M€ et d'un Prêt Atout BPI de 10M€.

Ces lignes de financements permettent à la SAS ID GROUP, par le bénéfice de la convention Omnium signée avec ID Valeurs, de disposer de sécurités financières suffisantes pour surmonter les effets financiers de la crise économique découlant de la pandémie de Covid-19.

1.2 Evènements post-clôture

Les décisions de fermetures ou restrictions administratives de ce démarrage d'année 2021 empêchent l'exercice normal de l'exploitation du Groupe, mais dans une moindre mesure, comparativement à l'année dernière.

Les différentes sociétés du Groupe ont, de nouveau, eu recours aux différents dispositifs de chômage partiel et autres formes de soutien des différents Etats dans lesquels elles sont implantées.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences de cet événement en cours sur l'activité ne remettent pas en cause la situation financière de la société ID Group SAS et de ses filiales, sécurisée, notamment par les différents dispositifs de financements mis en place en 2020.

La continuité d'exploitation des différentes sociétés du Groupe n'est pas menacée dans les 12 prochains mois.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes ont été établis conformément au PCG, et au règlement comptable de l'ANC N2016-07 (PCG, art. 833-2/1 et art. 832-2/1).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les actifs repris, suite à la décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 24 Novembre 2020, ont été enregistrés à leur coût d'acquisition qui comprend :

- Le prix d'achat figurant dans l'acte de reprise,
- Ainsi que le coût des engagements pris en charge par notre société et qui ont fait l'objet d'une comptabilisation au passif à la date de reprise ; ce coût a été ventilé entre chaque actif repris, à proportion de la valeur attribuée à chacun d'eux (PCG art 213-7)

Pour les règles et méthodes plus spécifiques appliquées aux différents agrégats du bilan et du compte de résultat, cf. sections ci-dessous.

3 Informations relatives au bilan

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 joint en fin de document.

3.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 joint en fin de document.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

3.1.3.1 Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan dans le respect du règlement sur les actifs CRC n° 2004-6. Les frais liés à l'acquisition des immobilisions incorporelles sont rattachés à leur coût d'acquisition

La société est propriétaire des fonds commerciaux et droits aux bails qui figurent à l'actif.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux fonds de commerce repris le 24/11/2020 pour une valeur inscrite dans l'acte de reprise de 0 K€, réévalués conformément aux principes et méthodes comptables présentés en note 2 pour un montant de 1 040 K€.

3.1.3.2 Amortissement

	Amortissement comptable		Amortissement fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Droit aux bails	Non amorti		Non amorti	
Fond commercial	Non amorti		Non amorti	
Logiciel et progiciel	Linéaire	3 à 5 ans	Linéaire	12 mois

3.1.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux, les droits aux bails, attachés aux magasins, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture afin de justifier la valorisation inscrite à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation est mené :
- A l'échelle d'une UGT correspondant au magasin,
- Sur les magasins ouverts depuis plus de 3 ans.

En cas de circonstances défavorables survenues au cours de l'exercice, une dépréciation est progressivement constituée pour amener la valeur de l'actif à la valeur actuelle du bien.

La valeur actuelle est estimée en fonction du marché et en fonction des flux de trésorerie futurs générés par chaque UGT (magasin). Elle tient compte également, le cas échéant, des perspectives d'évolution des droits aux bails.

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation sur les éléments incorporels n'a été constatée, les actifs ayant été repris le 24 novembre 2020.

3.1.4 Immobilisations corporelles

3.1.4.1 Evaluation

Les coûts d'emprunt visés à l'article 321-5 modifié du Plan Comptable Général (PCG) sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des éléments d'actif visés à l'article 321-10 modifié du PCG sont comptabilisés en charges.

Les coûts de développement visés à l'article 311-3 modifié du PCG sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence

3.1.4.2 Amortissements

	Amortissement comptable		Amortissement fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Matériel & outillage, mat. de présentation	Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	3 à 12 ans	Linéaire	3 à 12 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	4 ans	Linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans	Linéaire	5 à 10 ans

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

3.1.4.3 Dépréciation des immobilisations corporelles

Les actifs corporels attachés aux magasins, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture afin de justifier la valorisation inscrite à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation est mené :
- A l'échelle d'une UGT correspondant au magasin,
- Sur les magasins ouverts depuis plus de 3 ans.

En cas de circonstances défavorables survenues au cours de l'exercice, une dépréciation est progressivement constituée pour amener la valeur de l'actif à la valeur actuelle du bien.

La valeur actuelle est estimée en fonction du marché et en fonction des flux de trésorerie futurs générés par chaque UGT (magasin). Elle tient compte également, le cas échéant, des perspectives d'évolution des droits aux bails.

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation sur les éléments incorporels n'a été constatée, les actifs ayant été repris le 24 novembre 2020.

3.1.5 Immobilisations financières

Néant.

3.1.6 Prêts et avances consentis par Catimini aux filiales non remboursés

Néant

3.1.7 Caution et Aval

Néant

3.1.8 Dividendes

Néant

3.1.9 Stocks

3.1.9.1 Etat des stocks

Montants exprimés en milliers d'euros

Catégorie de stocks	Valeur brute 31/12/2020	Dépréciation 2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019
Marchandises	241	0	241	0
Total	**241**	**0**	**241**	**0**

Suite au jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 24 novembre 2020, l'activité et le stock de la marque Catimini ont été repris par notre société mais aucun inventaire physique n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2020.

Il ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

3.1.9.2 Valorisation des stocks

Le 24 novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris, dans le cadre du plan de cession suivant la mise en redressement judiciaire de l'ensemble des sociétés du Groupe Kidiliz, a attribué à ID Valeurs, certains actifs de diverses sociétés de ce Groupe avec faculté de substitution en faveur de sociétés contrôlées par elle-même. Les stocks de la marque Catimini ont été achetés par la SAS Catimini. Ils ont été évalués en intégrant leur coût de distribution.

3.1.9.3 Dépréciation des stocks

Néant.

3.1.10 Créances

3.1.10.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 joint en fin de document.

3.1.10.2 Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de recouvrement identifiés.

3.1.10.3 Détail des principaux produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Factures à émettre	50
Avoirs à recevoir	0
Autres produits à recevoir	0
Total	**50**

3.1.11 Valeurs mobilières et disponibilités

Les disponibilités en devises sont converties en euros au taux de clôture.

3.1.12 Comptes de régularisation

3.1.12.1 Charges constatées d'avance

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Droits d'entrée	
Loyers	70
Charges locatives	1
Autres charges constatées d'avance	84
Total	**155**

3.1.13 Créances et dettes en devises, écarts de conversion

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à la clôture de l'exercice à leurs taux de réalisation probables, c'est à dire au taux couvert par des instruments de couverture d'achats et ventes de devises par la garantie de taux accordé par ID Valeurs, ou à défaut au taux de conversion au jour de la date de clôture.

3.2 PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

Montants exprimés en euros

	Ouverture 2020	Affectation Résultat 2019	Résultat 2020	Provisions réglementées	Augmentation de capital	Clôture 2020
Capital social	5				4 995	5 000
Primes et réserves						
Report à nouveau	-3	-2				-5
Résultat	-2	2	-582			-582
Provisions réglementées						
Total	**1**	**0**	**-582**		**4 995**	**4 413**

3.2.2 Capital

3.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Position en début d'exercice	500	5 000
Augmentation de capital	499 500	4 995 000
Diminution de capital		
Position en fin d'exercice	**500 000**	**5 000 000**

3.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société CATIMINI est consolidée au sein du groupe ÏD Valeurs SA.

La société ID Valeurs, inscrite au registre de commerce de Lille Métropole sous le numéro 482 064 771 et domiciliée au 162 Boulevard de Fourmies à Roubaix, établit les comptes consolidés du groupe.

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les risques connus et probables sont provisionnés à la clôture de l'exercice, dès lors qu'ils peuvent être estimés avec une précision suffisante, dans le respect du principe de prudence.

3.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Montants exprimés en milliers d'euros

	Ouverture 2020	Dotations	Reprises	Autres	Clôture 2020
Indemnité départ en retraite	0	0	0	836	836
Indemnité de départs	0	321	0	0	321
Total	**0**	**321**	**0**	**836**	**1 157**

3.2.3.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont provisionnés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, s'élève à 836 K€. Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour risques et charges.

Ce montant correspond au coût de l'engagement de retraite pris en charge par notre société suite à la reprise du passif de l'activité Catimini.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivants :

Nature	Taux	Précisions
Taux d'actualisation	0,56%	Taux de marché au 31/10/2020, fondé sur les obligations d'entreprise de 1ère catégorie (0,64% en n-1)
Taux de progression des salaires	1,5%	Idem n-1
Taux de charges sociales	45%	Idem n-1
Table de mortalité	INSEE	Table 2008-2010
Table de turn-over		Propre à l'entreprise

3.2.4 Dettes financières

3.2.4.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, joint en fin de document.

3.2.4.2 Emprunt et dettes financières divers

Pour une meilleure compréhension des états financiers, les comptes courants créditeurs sont reclassés en emprunt et dettes financières divers.

3.2.5 Autres dettes

3.2.5.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, joint en fin de document.

3.2.5.2 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Dettes financières	
Dettes Fournisseurs	836
Dettes sociales	565
Dettes fiscales	10
Autres Dettes	0
Total	**1 411**

3.2.6 Comptes de régularisation

3.2.6.1 Produits constatées d'avance

Néant.

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Montants exprimés en milliers d'euros

	France	Hors France	Total
Ventes de marchandises	1 250	3	1 253
Production vendue de biens			
Production vendue de services	43		43
Total	**1 293**	**3**	**1 296**

4.2 Résultat financier

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Produits financiers	
Dividendes perçus	
Intérêts des comptes courants	
Reprise dép des immo. Financières	
Gains de change	1
Autres	
Sous-total_Produits financiers	1
Charges financières	
Dépréciation des immo. Financières	
Perte / Créances de participation	
Intérêts des comptes courants	23
Pertes de change	
Autres	
Sous-total_Charges financières	23
Résultat financier	**22**

4.3 Résultat exceptionnel

Néant.

4.4 Autres informations sur le compte de résultat

4.4.1 Transfert de charges

Néant.

4.4.2 Impôt sur les bénéfices

La société CATIMINI est filiale du groupe fiscalement intégré ÏD Valeurs SA depuis le 01/01/2020.

Dans ce contexte, chaque société se voit imputer l'impôt sur les sociétés dont elle serait redevable dans le cadre d'une imposition séparée. La différence entre l'impôt dû par le groupe et l'impôt imputable à chaque membre participant du groupe intégré est constatée au niveau de la société mère (boni ou mali sur intégration fiscale).

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre résultat courant et résultat exceptionnel s'établit comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Rés. Courant avant IS et participation	-582	0	-582
Exceptionnel	0		0
Participation	0		0
Crédit d'impôt		0	0
Total	**-582**	**0**	**-582**

5 Autres informations

5.1 Engagements financiers

Néant.

5.1.1 Autres engagements

5.1.1.1 Engagements reçus des partenaires

Néant.

5.1.1.2 Engagements donnés

Néant.

5.1.1.3 Autres

Néant.

5.2 Effectif moyen

Montants exprimés en ETP (Equivalent Temps Plein)

Catégories de personnel	ETP
Cadres	31
Agents de maîtrise et Techniciens	84
Employés	87
Total	**202**

5.3 Engagement formation au titre du CPF

La société a fait le choix de verser ses cotisations (0.2% de la masse salariale) à l'OPCA, Organisme Paritaire Collecteur Agrée.

5.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne sont pas spécifiées dans la présente, cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

CATIMINI
anciennement ID PROJECT 5
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 000 euros
Siège Social : 162 Boulevard de Fourmies
59100 ROUBAIX
824 296 990 RCS LILLE MÉTROPOLE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le quinze juin à 9 heures 00,
à son siège social,

[...]

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (581 918) €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'associé unique, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, prend acte de l'absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ce premier exercice social.

Décision adoptée.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice soit la somme de (581 918) €, au compte « report à nouveau », le portant de (5 011) € à un montant de (586 929) €.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, depuis la constitution de la société.

Décision adoptée.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'associé unique, conformément aux statuts et à l'article L227-10 alinéa 4 du code de commerce, constate qu'il n'a pas été conclu de conventions, directement ou par personnes interposées entre la société et ses dirigeants, au cours de l'exercice écoulé.

Décision adoptée.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Décision adoptée.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Le Président ID GROUP Représenté par Grégoire DUFOREST



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
14, rue du Vieux Faubourg
59042 Lille cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'Associé unique
CATIMINI
162 Boulevard de Fourmies
59100 Roubaix

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CATIMINI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Suite au jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 24 novembre 2020, l'activité et le stock de la marque Catimini ont été repris par votre société mais aucun inventaire physique n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2020. Nous n'avons pas pu vérifier la réalité des quantités en stock au moyen d'autres procédures de contrôle et nous ne sommes donc pas en mesure de nous prononcer sur la valeur nette comptable des stocks qui s'élève à 240 618 euros à la clôture.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « 1.1 Evénements principaux de l'exercice » et « 1.2 Evénements post clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la reprise de l'activité de la marque Catimini par votre société et les effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les charges relatives aux engagements pris en matière de retraite, tels que décrits dans la note « 3.2.3.2 Engagements pris en matière de retraite » de l'annexe.

Votre société a comptabilisé des actifs et passifs suite à la reprise de l'activité de la marque Catimini tel que décrit dans les notes « 2. Principes, règles et méthodes comptables », « 3.1.3 Immobilisations incorporelles » sous-partie « 3.1.3.1 Evaluation » et « 3.2.3.2 Engagements pris en matière de retraite ».

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons examiné les modalités de détermination de ces actifs et de ces passifs, et apprécié les données ainsi que les hypothèses utilisées pour réaliser ces évaluations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous avons vérifié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Lille, le 3 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	**ERNST & YOUNG Audit**
Alexandre Decrand	**Antoine Moittié**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CATIMINI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 162 Boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 2 4 2 9 6 9 9 0 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH	292 885	AI		292 885	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 040 000	AK		1 040 000	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	39 202	AU		39 202	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	1 372 087	BK		1 372 087	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	240 618	BU		240 618	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 747 718	BW		1 747 718	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	128 624	BY		128 624	
		Autres créances (3)	BZ	5 726 493	CA		5 726 493	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	268 068	CG		268 068	591
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	155 219	CI		155 219	
		TOTAL (III)	CJ	8 266 742	CK		8 266 742	591
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 638 829	1A		9 638 829	591

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000 000)	DA	5 000 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(5 011)	(3 035)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(581 918)	(1 976)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 413 070	(11)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	321 056	
	Provisions pour charges	DQ	836 394	
	TOTAL (III)	DR	1 157 450	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 174 696	603
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 089 636	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 802 976	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	4 068 309	603
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	9 638 829	591

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 068 309	603
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 250 475	FB	2 851	FC	1 253 326		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	43 185	FH	287	FI	43 472		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 293 660	FK	3 138	FL	1 296 799		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 681		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 299 480		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	311 744		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(234 224)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	222		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	700 626		1 777
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	26 888		198
	Salaires et traitements*					FY	570 636		
	Charges sociales (10)					FZ	157 336		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	321 056		
	Autres charges (12)					GE	5 050		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 859 337		1 976
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(559 856)		(1 976)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	31		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	1 411		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 442		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	23 503		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	23 503		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(22 061)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(581 918)		(1 976)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 300 923	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 882 841	1 976
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(581 918)	(1 976)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	23 206	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	2 681	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 600	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF 1 332 885
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants	M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants	M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX 39 202
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY		KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
		TOTAL III	LN		LO	LP 39 202
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
		TOTAL IV	LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH	ØJ 1 372 087

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 1 332 885	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 39 202	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
		TOTAL III	IY		NG	NH 39 202	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
		TOTAL IV	I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL 1 372 087	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI

Néant [X] *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CATIMINI — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	836 394
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	321 056	5X		5Y	321 056
	TOTAL II	5Z		TV	321 056	TW		TX	1 157 450
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	321 056	UC		UD	1 157 450
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	321 056	UF			
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CATIMINI — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	128 624		128 624		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	129 246		129 246		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	95 906		95 906		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	5 171 236		5 171 236		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	330 104		330 104		
	Charges constatées d'avance	VS	155 219		155 219		
	TOTAUX	VT	6 010 337	VU	6 010 337	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 174 696	1 174 696		
Personnel et comptes rattachés		8C	396 011	396 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	423 563	423 563		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	217 428	217 428		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	52 632	52 632		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 000	1 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 802 976	1 802 976		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	4 068 309	VZ 4 068 309		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Table des matières

1	Faits caractéristiques	2
1.1	Evènements principaux de l'exercice	2
1.2	Evènements post-clôture	3
2	Principes, règles et méthodes comptables	4
3	Informations relatives au bilan	5
3.1	ACTIF	5
3.1.1	Tableau des immobilisations	5
3.1.2	Tableau des amortissements	5
3.1.3	Immobilisations incorporelles	5
3.1.4	Immobilisations corporelles	6
3.1.5	Immobilisations financières	7
3.1.6	Prêts et avances consentis par Catimini aux filiales non remboursés	7
3.1.7	Caution et Aval	7
3.1.8	Dividendes	7
3.1.9	Stocks	7
3.1.10	Créances	8
3.1.11	Valeurs mobilières et disponibilités	8
3.1.12	Comptes de régularisation	9
3.1.13	Créances et dettes en devises, écarts de conversion	9
3.2	PASSIF	10
3.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.2.2	Capital	10
3.2.3	Provisions pour risques et charges	11
3.2.4	Dettes financières	11
3.2.5	Autres dettes	12
3.2.6	Comptes de régularisation	12
4	Informations relatives au compte de résultat	13
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	13
4.2	Résultat financier	13
4.3	Résultat exceptionnel	13
4.4	Autres informations sur le compte de résultat	14
4.4.1	Transfert de charges	14
4.4.2	Impôt sur les bénéfices	14
5	Autres informations	15
5.1	Engagements financiers	15
5.1.1	Autres engagements	15
5.2	Effectif moyen	15
5.3	Engagement formation au titre du CPF	15
5.4	Rémunération des dirigeants	15

1 Faits caractéristiques

1.1 Evènements principaux de l'exercice

- Comparabilité des états financiers : Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 24 Novembre 2020

Par un jugement en date du 24 Novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la reprise de l'activité de la marque Catimini par le Groupe ID Valeurs.
Cette reprise d'activité a concerné 53 magasins en propre et 19 affiliés.

La société a démarré son exploitation à compter du 24 Novembre 2020.

- Changement de dénomination sociale

Suite au jugement du 24 Novembre, l'activité de la Marque CATIMINI a été logée au sein de la société ID PROJECT 5 nouvellement dénommée CATIMINI SAS.

- Augmentation du capital - Décision du 21/12/2020

Par décision de l'associé unique en date du 21/12/2020, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4 995 000 euros par l'émission de 499 500 nouvelles actions de valeur nominale 10 euros.

- Pandémie de Covid-19

L'exercice 2020, a été fortement impacté par la pandémie de Covid-19. Les mesures de fermetures administratives ont entraîné des arrêts de services et autres conséquences d'exploitation, dans tous les secteurs d'activités du Groupe.

Pour faire face à cette situation et afin de limiter les effets économiques de l'incapacité temporaire d'exploiter, les différentes sociétés du Groupe ont eu recours aux différents dispositifs de chômage partiel et autres formes de soutien des différents Etats dans lesquels elles sont implantées.

Grâce à sa réactivité pour adapter ses volumes d'approvisionnement en marchandises, à la montée en puissance du commerce numérique et aux négociations menées avec les bailleurs, le Groupe est parvenu à limiter la dégradation de son endettement tout en réalisant les investissements nécessaires à sa transformation numérique.

La société ID Valeurs, holding animatrice et financière du Groupe a, dans ce cadre et dès le premier semestre, sollicité et obtenu le soutien de ses partenaires financiers qui lui ont accordé des financements additionnels, notamment dans le cadre d'un PGE de 120M€ et d'un Prêt Atout BPI de 10M€.

Ces lignes de financements permettent à la SAS ID GROUP, par le bénéfice de la convention Omnium signée avec ID Valeurs, de disposer de sécurités financières suffisantes pour surmonter les effets financiers de la crise économique découlant de la pandémie de Covid-19.

1.2 Evènements post-clôture

Les décisions de fermetures ou restrictions administratives de ce démarrage d'année 2021 empêchent l'exercice normal de l'exploitation du Groupe, mais dans une moindre mesure, comparativement à l'année dernière.

Les différentes sociétés du Groupe ont, de nouveau, eu recours aux différents dispositifs de chômage partiel et autres formes de soutien des différents Etats dans lesquels elles sont implantées.

A la date d'arrêté des comptes, les incidences de cet événement en cours sur l'activité ne remettent pas en cause la situation financière de la société ID Group SAS et de ses filiales, sécurisée, notamment par les différents dispositifs de financements mis en place en 2020.

La continuité d'exploitation des différentes sociétés du Groupe n'est pas menacée dans les 12 prochains mois.

2 Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes ont été établis conformément au PCG, et au règlement comptable de l'ANC N2016-07 (PCG, art. 833-2/1 et art. 832-2/1).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les actifs repris, suite à la décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 24 Novembre 2020, ont été enregistrés à leur coût d'acquisition qui comprend :

- Le prix d'achat figurant dans l'acte de reprise,
- Ainsi que le coût des engagements pris en charge par notre société et qui ont fait l'objet d'une comptabilisation au passif à la date de reprise ; ce coût a été ventilé entre chaque actif repris, à proportion de la valeur attribuée à chacun d'eux (PCG art 213-7)

Pour les règles et méthodes plus spécifiques appliquées aux différents agrégats du bilan et du compte de résultat, cf. sections ci-dessous.

3 Informations relatives au bilan

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau 2054 joint en fin de document.

3.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau 2055 joint en fin de document.

3.1.3 Immobilisations incorporelles

3.1.3.1 Evaluation

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif du bilan dans le respect du règlement sur les actifs CRC n° 2004-6. Les frais liés à l'acquisition des immobilisions incorporelles sont rattachés à leur coût d'acquisition

La société est propriétaire des fonds commerciaux et droits aux bails qui figurent à l'actif.

Les immobilisations incorporelles correspondent aux fonds de commerce repris le 24/11/2020 pour une valeur inscrite dans l'acte de reprise de 0 K€, réévalués conformément aux principes et méthodes comptables présentés en note 2 pour un montant de 1 040 K€.

3.1.3.2 Amortissement

	Amortissement comptable		Amortissement fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Droit aux bails	Non amorti		Non amorti	
Fond commercial	Non amorti		Non amorti	
Logiciel et progiciel	Linéaire	3 à 5 ans	Linéaire	12 mois

3.1.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles

Les fonds commerciaux, les droits aux bails, attachés aux magasins, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture afin de justifier la valorisation inscrite à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation est mené :
- A l'échelle d'une UGT correspondant au magasin,
- Sur les magasins ouverts depuis plus de 3 ans.

En cas de circonstances défavorables survenues au cours de l'exercice, une dépréciation est progressivement constituée pour amener la valeur de l'actif à la valeur actuelle du bien.

La valeur actuelle est estimée en fonction du marché et en fonction des flux de trésorerie futurs générés par chaque UGT (magasin). Elle tient compte également, le cas échéant, des perspectives d'évolution des droits aux bails.

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation sur les éléments incorporels n'a été constatée, les actifs ayant été repris le 24 novembre 2020.

3.1.4 Immobilisations corporelles

3.1.4.1 Evaluation

Les coûts d'emprunt visés à l'article 321-5 modifié du Plan Comptable Général (PCG) sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des éléments d'actif visés à l'article 321-10 modifié du PCG sont comptabilisés en charges.

Les coûts de développement visés à l'article 311-3 modifié du PCG sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence

3.1.4.2 Amortissements

	Amortissement comptable		Amortissement fiscal	
	Mode	Durée	Mode	Durée
Matériel & outillage, mat. de présentation	Linéaire	3 à 10 ans	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales, agencements	Linéaire	3 à 12 ans	Linéaire	3 à 12 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	4 ans	Linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans	Linéaire	5 à 10 ans

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal est comptabilisée en amortissement dérogatoire.

3.1.4.3 Dépréciation des immobilisations corporelles

Les actifs corporels attachés aux magasins, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture afin de justifier la valorisation inscrite à l'actif du bilan.

Le test de dépréciation est mené :
- A l'échelle d'une UGT correspondant au magasin,
- Sur les magasins ouverts depuis plus de 3 ans.

En cas de circonstances défavorables survenues au cours de l'exercice, une dépréciation est progressivement constituée pour amener la valeur de l'actif à la valeur actuelle du bien.

La valeur actuelle est estimée en fonction du marché et en fonction des flux de trésorerie futurs générés par chaque UGT (magasin). Elle tient compte également, le cas échéant, des perspectives d'évolution des droits aux bails.

Au 31 décembre 2020, aucune dépréciation sur les éléments incorporels n'a été constatée, les actifs ayant été repris le 24 novembre 2020.

3.1.5 Immobilisations financières

Néant.

3.1.6 Prêts et avances consentis par Catimini aux filiales non remboursés

Néant

3.1.7 Caution et Aval

Néant

3.1.8 Dividendes

Néant

3.1.9 Stocks

3.1.9.1 Etat des stocks

Montants exprimés en milliers d'euros

Catégorie de stocks	Valeur brute 31/12/2020	Dépréciation 2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019
Marchandises	241	0	241	0
Total	**241**	**0**	**241**	**0**

Suite au jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 24 novembre 2020, l'activité et le stock de la marque Catimini ont été repris par notre société mais aucun inventaire physique n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2020.

Il ne fait l'objet d'aucune dépréciation.

3.1.9.2 Valorisation des stocks

Le 24 novembre 2020, le Tribunal de Commerce de Paris, dans le cadre du plan de cession suivant la mise en redressement judiciaire de l'ensemble des sociétés du Groupe Kidiliz, a attribué à ID Valeurs, certains actifs de diverses sociétés de ce Groupe avec faculté de substitution en faveur de sociétés contrôlées par elle-même. Les stocks de la marque Catimini ont été achetés par la SAS Catimini. Ils ont été évalués en intégrant leur coût de distribution.

3.1.9.3 Dépréciation des stocks

Néant.

3.1.10 Créances

3.1.10.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057 joint en fin de document.

3.1.10.2 Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées en fonction des risques de recouvrement identifiés.

3.1.10.3 Détail des principaux produits à recevoir

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Factures à émettre	50
Avoirs à recevoir	0
Autres produits à recevoir	0
Total	**50**

3.1.11 Valeurs mobilières et disponibilités

Les disponibilités en devises sont converties en euros au taux de clôture.

3.1.12 Comptes de régularisation

3.1.12.1 Charges constatées d'avance

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Droits d'entrée	
Loyers	70
Charges locatives	1
Autres charges constatées d'avance	84
Total	**155**

3.1.13 Créances et dettes en devises, écarts de conversion

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à la clôture de l'exercice à leurs taux de réalisation probables, c'est à dire au taux couvert par des instruments de couverture d'achats et ventes de devises par la garantie de taux accordé par ID Valeurs, ou à défaut au taux de conversion au jour de la date de clôture.

3.2 PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

Montants exprimés en euros

	Ouverture 2020	Affectation Résultat 2019	Résultat 2020	Provisions réglementées	Augmentation de capital	Clôture 2020
Capital social	5				4 995	5 000
Primes et réserves						
Report à nouveau	-3	-2				-5
Résultat	-2	2	-582			-582
Provisions réglementées						
Total	**1**	**0**	**-582**		**4 995**	**4 413**

3.2.2 Capital

3.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros.

	Nombre d'actions	Valeur (en euros)
Position en début d'exercice	500	5 000
Augmentation de capital	499 500	4 995 000
Diminution de capital		
Position en fin d'exercice	**500 000**	**5 000 000**

3.2.2.2 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

La société CATIMINI est consolidée au sein du groupe ÏD Valeurs SA.

La société ID Valeurs, inscrite au registre de commerce de Lille Métropole sous le numéro 482 064 771 et domiciliée au 162 Boulevard de Fourmies à Roubaix, établit les comptes consolidés du groupe.

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les risques connus et probables sont provisionnés à la clôture de l'exercice, dès lors qu'ils peuvent être estimés avec une précision suffisante, dans le respect du principe de prudence.

3.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Montants exprimés en milliers d'euros

	Ouverture 2020	Dotations	Reprises	Autres	Clôture 2020
Indemnité départ en retraite	0	0	0	836	836
Indemnité de départs	0	321	0	0	321
Total	**0**	**321**	**0**	**836**	**1 157**

3.2.3.2 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont provisionnés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, s'élève à 836 K€. Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour risques et charges.

Ce montant correspond au coût de l'engagement de retraite pris en charge par notre société suite à la reprise du passif de l'activité Catimini.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivants :

Nature	Taux	Précisions
Taux d'actualisation	0,56%	Taux de marché au 31/10/2020, fondé sur les obligations d'entreprise de 1ère catégorie (0,64% en n-1)
Taux de progression des salaires	1,5%	Idem n-1
Taux de charges sociales	45%	Idem n-1
Table de mortalité	INSEE	Table 2008-2010
Table de turn-over		Propre à l'entreprise

3.2.4 Dettes financières

3.2.4.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, joint en fin de document.

3.2.4.2 Emprunt et dettes financières divers

Pour une meilleure compréhension des états financiers, les comptes courants créditeurs sont reclassés en emprunt et dettes financières divers.

3.2.5 Autres dettes

3.2.5.1 Classement par échéance

Voir tableau 2057, joint en fin de document.

3.2.5.2 Charges à payer

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Dettes financières	
Dettes Fournisseurs	836
Dettes sociales	565
Dettes fiscales	10
Autres Dettes	0
Total	**1 411**

3.2.6 Comptes de régularisation

3.2.6.1 Produits constatées d'avance

Néant.

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Montants exprimés en milliers d'euros

	France	Hors France	Total
Ventes de marchandises	1 250	3	1 253
Production vendue de biens			
Production vendue de services	43		43
Total	**1 293**	**3**	**1 296**

4.2 Résultat financier

Montants exprimés en milliers d'euros

Nature	Montant
Produits financiers	
Dividendes perçus	
Intérêts des comptes courants	
Reprise dép des immo. Financières	
Gains de change	1
Autres	
Sous-total_Produits financiers	1
Charges financières	
Dépréciation des immo. Financières	
Perte / Créances de participation	
Intérêts des comptes courants	23
Pertes de change	
Autres	
Sous-total_Charges financières	23
Résultat financier	**22**

4.3 Résultat exceptionnel

Néant.

4.4 Autres informations sur le compte de résultat

4.4.1 Transfert de charges

Néant.

4.4.2 Impôt sur les bénéfices

La société CATIMINI est filiale du groupe fiscalement intégré ÏD Valeurs SA depuis le 01/01/2020.

Dans ce contexte, chaque société se voit imputer l'impôt sur les sociétés dont elle serait redevable dans le cadre d'une imposition séparée. La différence entre l'impôt dû par le groupe et l'impôt imputable à chaque membre participant du groupe intégré est constatée au niveau de la société mère (boni ou mali sur intégration fiscale).

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre résultat courant et résultat exceptionnel s'établit comme suit :

Montants exprimés en milliers d'euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Rés. Courant avant IS et participation	-582	0	-582
Exceptionnel	0		0
Participation	0		0
Crédit d'impôt		0	0
Total	**-582**	**0**	**-582**

5 Autres informations

5.1 Engagements financiers

Néant.

5.1.1 Autres engagements

5.1.1.1 Engagements reçus des partenaires

Néant.

5.1.1.2 Engagements donnés

Néant.

5.1.1.3 Autres

Néant.

5.2 Effectif moyen

Montants exprimés en ETP (Equivalent Temps Plein)

Catégories de personnel	ETP
Cadres	31
Agents de maîtrise et Techniciens	84
Employés	87
Total	**202**

5.3 Engagement formation au titre du CPF

La société a fait le choix de verser ses cotisations (0.2% de la masse salariale) à l'OPCA, Organisme Paritaire Collecteur Agrée.

5.4 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations allouées aux membres des organes de direction ne sont pas spécifiées dans la présente, cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.